





PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT PLAN D'ACTION POUR LA MÉDITERRANÉE

6 janvier 2015 Français Original: Anglais

79^{ème} Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention sur la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses protocoles

Antalya, Turquie, 3-4 février 2015

Point 2 de l'Ordre du jour: Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

Ordre du jour provisoire annoté

Pour réduire l'impact environnemental et dans un souci d'économies financières, ce document est imprimé en nombre limité et ne sera pas distribué pendant la réunion. Les délégués sont priés de se munir de leur copie et de ne pas demander de copies supplémentaires.

Ordre du Jour Provisoire Annoté

Introduction

- 1. À l'invitation du Gouvernement turc et en consultation avec le Président et les membres du Bureau, la 79^{ème} Réunion du Bureau des Parties contractantes à la Convention pour la protection du milieu marin et du littoral de la Méditerranée et ses Protocoles se déroulera à Antalya, Turquie les 3 et 4 février 2015.
- 2. Un service d'interprétation simultanée en anglais et en français sera disponible pour toutes les sessions. Tous les documents seront en anglais et en français. Conformément à la pratique établie, les documents de pré-session ne seront pas distribués sous forme papier. Les participants sont encouragés à télécharger les documents sur leurs ordinateurs avant la session.
- 3. Les annotations suivantes à l'ordre du jour provisoire ont été préparées par le Secrétariat afin d'aider la réunion dans ses délibérations.

JOUR 1: MARDI 3 FEVRIER 2015

Point 1 de l'ordre du jour: Ouverture de la réunion

4. La réunion sera ouverte à 9h00 le 3 février 2015 par le Président du Bureau, Professeur Dr Mehmet Emin Birpinar

<u>Point 2 de l'ordre du jour:</u> Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation des travaux

- 5. L'ordre du jour provisoire préparé par le Secrétariat figure dans le document UNEP(DEPI)/MED BUR.79/1.
- 6. La réunion examinera et adoptera l'ordre du jour.
- 7. Il est attendu que le Bureau abordera tous les points à l'ordre du jour au cours de sa réunion sur deux jours. Il est prévu de clore la réunion à 17h00 le 4 février 2015 après l'adoption de ses conclusions et recommandations. Comme il est de coutume et en accord avec l'Article VII des termes de référence du Bureau, le rapport de la réunion sera succinct, préparé par le Secrétariat et envoyé par courriel aux membres du Bureau pour adoption. Il sera ensuite plus largement distribué au plus tard un mois après la fin de la réunion.

Point 3 de l'ordre du jour: Rapport de l'Unité de Coordination et des composantes du PAM sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période juillet-décembre 2014

- 8. Le Coordonnateur du PAM, M. Gaetano Leone, présentera le «Rapport du Secrétariat sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période allant de juillet à décembre 2014» (UNEP(DEPI)/MED BUR.79/3).
- 9. Le Secrétariat présentera également le Progrès dans la Mise en œuvre des Décisions de la CdP 18 (UNEP(DEPI)/MED BUR.79/6).
- 10. Les membres du Bureau apporteront leurs commentaires, prendront note des progrès réalisés sur la mise en œuvre des activités entreprises et conseilleront le Secrétariat conformément aux Termes de référence du Bureau.

Point 4 de l'ordre du jour: Point sur la situation financière

- 11. Le Secrétariat présentera une situation financière aux membres du Bureau en vue de recueillir leurs commentaires tel que présenté dans le «Rapport du Secrétariat sur les questions financières et administratives» (UNEP(DEPI)/MED BUR.79/5).
 - Statut des contributions au 31 décembre 2014
 - Statut des fonds engagés
 - Rapport intermédiaire indiquant la différence entre revenus et dépenses
 - Lettres de demande de paiement ou de rappel

Point 5 de l'ordre du jour: Questions spécifiques

- 12. Le Coordonnateur du PAM présentera le Rapport du Secrétariat sur les Questions spécifiques (UNEP(DEPI)/MED BUR.79/4).
- 13. Le Bureau sera invité à échanger des points de vue sur les questions suivantes :

5.1. Questions de gouvernance et organisationnelles, comprenant la date de la COP19

14. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision de gouvernance IG. 21/13 et de la Décision sur le Programme de travail et le budget PAM pour le biennum 2014-2015 (Décision IG.21/17), adoptées par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM présentera, un rapport sur les questions liées au statut de la ratification de la Convention de Barcelone et ses Protocoles, , les Accords avec les pays hôtes hébergeant les Centres d'activités régionales du PAM, et une méthode d'évaluation concernant les mesures visant à optimiser le fonctionnement du Secrétariat et des composantes PAM.

5.2. Questions concernant le respect des obligations

15. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision IG.21/1 sur les questions de respect des obligations et de la Décision IG.21/2 sur le format des rapports, adoptées par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Président du Comité de respect des obligations et le Secrétariat informeront les membres du Bureau des résultats de la 9ème réunion du Comité de respect des obligations et présenteront les résultats enregistrés dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention de Barcelone et ses Protocoles (exercices biennaux 2010-2011 et 2012-2013), ainsi que la révision du format de rapport de la Convention de Barcelone et ses Protocoles. le Président du Comité de respect des obligations sera présent lors des discussions à ce point de l'agenda en accord avec le président du Bureau

5.3. Résultats du processus d'évaluation externe du programme de travail sur cinq ans 2010-2014 du PNUE/PAM

16. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision sur le Programme de travail et le budget PAM pour le biennum 2014-2015 (Décision IG.21/17), adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM informera les membres du Bureau sur le processus d'évaluation externe du Programme de travail sur cinq ans (2010-2014, avec une prolongation d'un an jusqu'en 2015). Les évaluateurs chargés de cette étude, qui seront présent lors des discussions à ce point de l'agenda, présenteront au Bureau les résultats préliminaires de l'évaluation.

5.4. Développement de la Stratégie à moyen terme 2016-2021 : Problèmes et Cadre

17. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision sur le Programme de travail et le budget PAM pour le biennum 2014-2015 (Décision IG.21/17), adoptée par la CdP 18

(Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM informera les membres du Bureau sur le progrès enregistré dans le développement de la Stratégie à moyen terme pour la période 2016-2021 et proposera une série de questions et un cadre de travail (UNEP (DEPI) / MED BUR.79 / 7). Le développement de la stratégie se poursuivra avec toutes les composantes du PAM pendant les mois de Janvier-Février 2015, et une mise à jour sera présentée au Bureau.

5.5. Mise à jour sur les procédures stratégiques approuvées

18. En référence aux paragraphes opérationnels des Décisions IG.21/10 relative au développement d'un Plan d'action pour la consommation et la production durables en Méditerranée (CPD), IG.21/11 relative à la révision de la Stratégie méditerranéenne pour le développement durable (SMDD), IG.21/16 relative a l'évaluation du Plan d'Action de la Méditerranée, et IG.21/17 relative au Programme de travail et le budget du PAM pour le biennum 2014-2015, adoptées par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM informera les membres du Bureau sur les progrès enregistrés dans le cadre du développement du plan d'action CPD, révision de la SMDD et l'évaluation du PAM ainsi que le développement d'un cadre régional pour l'adaptation au changement climatique.

JOUR 1:MERCREDI 4 FEVRIER 2015

Point 5 de l'ordre du jour: Questions spécifiques (suite)

5.6. Prix pour les villes respectueuses de l'environnement

19. En référence à la Déclaration d'Istanbul, adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le coordonnateur du PAM informera les membres du Bureau sur les mesures prises en matière de nomination et de sélection et des critères d'attribution du prix.

5.7. Accords de coopération

20. En référence aux paragraphes opérationnels de la Décision sur les accords de coopération (Décision IG. 21/14), adoptée par la CdP 18 (Istanbul, Turquie, décembre 2013), le Coordonnateur du PAM présentera un aperçu de la coopération avec les organisations internationales et régionales et les entités bilatérales de coopération et informera les membres du Bureau de la mise en oeuvre des accords actuels (CGPM, Secrétariat de l'UPM et UICN). Les membres du Bureau seront également informés sur la coopération avec le Secrétariat de la Convention sur la biodiversité (CDB) et la Commission pour la Mer noire, OSPAR et HELCOM ainsi que de la coopération future possible avec d'autres partenaires, y compris l'Agence Européenne pour l'Environnement (AEE) et l'Initiative Méditerranéenne pour les zones humides (MedWet).

5.8. Plan de communication en vue du PAM 40

21. Le coordonnateur du PAM présentera un plan de communication en vue du 40^{ème} Anniversaire du Plan d'action pour la Méditerranée.

Point 6 de l'ordre du jour: Conclusions et recommandations

22. Le Secrétariat soumettra pour adoption une série de conclusions et recommandations rédigées par le Rapporteur avec le support du Secrétariat, comme le prévoit l'Article VII des termes de référence du Bureau

Point 7 de l'ordre du jour: Date et lieu de la 80^{ème} Réunion du Bureau

23. Le Bureau sera invité à décider et convenir de la date et du lieu de la $80^{\text{ème}}$ réunion du Bureau.

Point 8 de l'ordre du jour: Questions diverses

24. Le Bureau examinera les questions diverses soulevées durant la réunion.

Point 9 de l'ordre du jour: Clôture de la réunion

25. Il est attendu que la réunion sera clôturée par le Président du Bureau à 17h00 le mercredi 4 février 2015.

Emploi du temps

Mardi 3 février 2014					
Heure	Objet		Documents		
09:00 - 09:15	Ouverture de la réunion Adoption de l'ordre du jour provisoire et organisation du travail	Président du Bureau	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/1 UNEP(DEPI)/MED BUR.79/2		
09:15-10:30	3. Rapport de l'Unité de Coordination et des composantes du PAM sur l'état d'avancement des activités réalisées au cours de la période juillet-décembre 2014	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/3 UNEP(DEPI)/MED BUR.79/6		
10:30 – 11:00	Pause-café				
11:00-12:30	4. Point sur la situation financière	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/5		
12:30 – 14:00	Pause déjeuner				
14:00 – 15:30	5. Questions spécifiques	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/4		
15:30-16:00	Pause-café				
16:00 – 17:00	5. Questions spécifiques (suite)	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/4		
		r Alvi	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/7		
Mercredi 4 févri	ier 2014				
09:00 - 10:30	5. Questions spécifiques (suite)	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/4		
10:30-11:00	Pause-café				
11:00 – 11:30	5. Questions spécifiques (suite)	Coordonnateur du PAM	UNEP(DEPI)/MED BUR.79/4		
11:30 – 14:00	Pause déjeuner prolongée (préparation du projet de liste de conclusions et recommandations pour adoption)				
14:00-16:00	6. Conclusions et recommandations	Coordonnateur du PAM			
16:00-16:30	Pause-café				
16:30-16:45	7. Date et lieu de la 80 ^e réunion du Bureau	Coordonnateur du PAM			
16:45-17:00	8. Questions diverses	Président du Bureau et Secrétariat			
17:00	9. Clôture de la réunion	Président du Bureau			